

## AVIS DU MAIRE

Le Maire de la commune a l'honneur d'informer ses administrés qu'une  
**RÉUNION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL**  
se tiendra

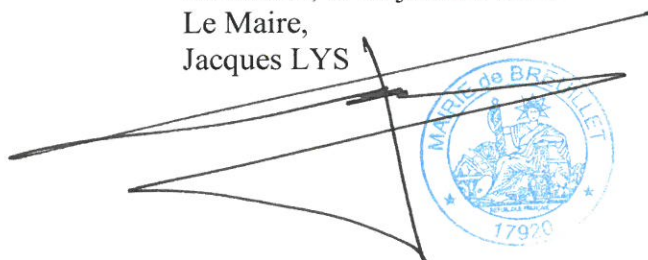

**Jeudi 4 février 2021 à 18 h 00**

Salle de Réception.

### ORDRE DU JOUR :

- **Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 11 et 17 décembre 2020.**
- **Délibérations :**
  1. *Finances* – Ouverture de crédits en section d'investissement – Exercice 2021.
  2. *Finances* – Demandes de subventions.
  3. *Finances* – Vente du bâtiment « 33 rue du Centre ».
  4. *Voirie* – Convention entre le Syndicat de la voirie de la Charente-Maritime et les communes de Breuillet et de Saint-Augustin-sur-Mer pour les travaux de remplacement de l'ouvrage d'art du Pérat : autorisation de signature.
  5. *Ressources humaines* : Abrogation et modification de la délibération du 11 juin 2020 instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
  6. *Ressources humaines* – Mise à jour du tableau des effectifs.
- **Questions diverses**

En Mairie, le 26 janvier 2021  
Le Maire,  
Jacques LYS

**N.B. :**

- En vertu de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le maire décide, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister.
- Masque obligatoire,
- Gel hydroalcoolique mis à disposition dans la salle.